

France identité numérique

Ministère de l'Intérieur, Direction du programme interministériel France identité Numérique

Actuellement, les identifiants et mots de passe se multiplient avec un niveau de sécurité faible et un risque croissant d'usurpation d'identité. Le projet permettra aux usagers de s'identifier en ligne de façon sécurisée, ergonomique et accessible, et de dématérialiser des démarches qui nécessitent actuellement un face à face physique. Cette identité numérique sera fondée sur les titres d'identité délivrés par l'État, dont la carte nationale d'identité électronique (CNIe) qui sera déployée à partir de 2021, et elle sera interopérable au niveau européen. Concrètement, une application, sur smartphone puis sur ordinateur via des lecteurs de carte sécurisés permettra aux citoyens d'activer leur identité numérique et de s'authentifier pour accéder via FranceConnect aux démarches administratives en ligne ainsi qu'à des services privés (banques par exemple).

Les bénéfices du projet

- Le projet permettra à chacun de prouver son identité en ligne de façon simple mais très sécurisée
- Il facilitera la dématérialisation des usages sensibles et sécurisera les échanges de données
- Il contribuera à préserver la souveraineté numérique de la France en créant une solution nationale, non obligatoire, gratuite et respectueuse des données personnelles.

Montant accordé par le FTAP

27 665 000 €